

P.A.S.S.

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

Le droit à la protection de la santé passe aussi par l'accompagnement, le soutien des personnes en situation de précarité, afin qu'elles puissent accéder dans les conditions adaptées aux filières de prévention et de soins.

L'accès aux soins des personnes en situation de précarité s'inscrit dans un processus global d'insertion sociale par la mise en place d'un réseau.

Notre mission

Vous proposer un espace « Ecoute »
Vous informer, vous orienter

Vous faciliter l'accès aux soins

Vous accueillir

Si vous n'avez pas de
couverture sociale

Si vous rencontrez des
difficultés sociales

P.A.S.S MATERNITÉ GYNÉCOLOGIE

**Mme ALLEGRE peut vous recevoir sur
rendez-vous**

Téléphone : 04 42 33 50 18